

## CHAPITRE XI

**La Domination autrichienne**77<sup>me</sup> RÉCIT

Pendant un siècle et demi, le cabinet de Madrid avait dirigé la politique dans les Pays-Bas catholiques ; maintenant, c'est de Vienne que partent les ordres et les instructions nécessaires pour le gouvernement des provinces belges. On pourrait même dire qu'à cette époque la Belgique était sujette non seulement de l'Autriche, mais encore de la Hollande. En effet, cette nation, autrefois sœur de la nôtre, maintenant rivale et ennemie, avait obtenu ce qu'elle désirait le plus : la ruine d'Anvers au profit d'Amsterdam, par suite de la fermeture de l'Escaut vers la mer. Le traité de la Barrière lui avait donné le droit de mettre garnison dans six de nos places fortes : Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton et Ypres, c'est-à-dire sur toute notre frontière vers la France. La Hollande prétendait ainsi se mettre à couvert, à nos dépens, contre cette grande ennemie qui lui avait voulu tant de mal.

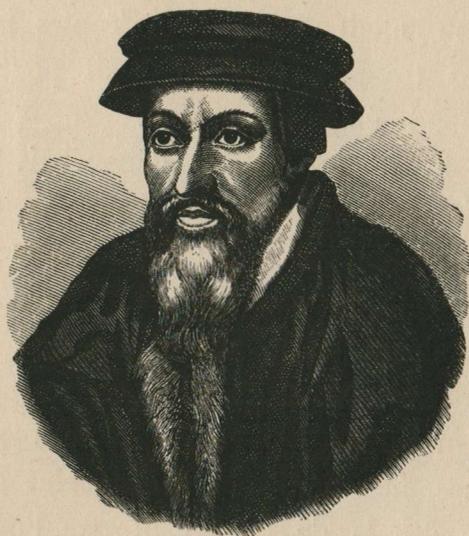
Charles VI était alors empereur d'Autriche. Il nous envoya comme ministre le marquis de Prié. Celui-ci se heurta dès l'abord à l'esprit de résistance des Belges contre tout ce qui paraissait attentatoire à leurs anciens privilèges.

C'est ainsi que les métiers et nations de Bruxelles se trouvèrent en lutte directe avec le marquis de Prié au sujet d'un règlement élaboré contre eux en 1700, et qu'ils avaient voulu faire abolir. Les doyens refusèrent

d'en jurer l'observance ; le peuple s'émut et se porta à de regrettables excès, tels que le pillage de la chancellerie du Brabant.

L'un des doyens, François Anneessens, homme probe et ferme, exerçait sur ses concitoyens une légitime influence, bien qu'il fût de la petite bourgeoisie, ayant pour état la fabrication de chaises en cuir. Il s'efforça de réprimer les troubles et de contenir ses concitoyens dans les bornes de la modération.

Néanmoins, ce fut contre lui que le gouverneur usa de toutes les rigueurs qui étaient en son pouvoir. Sous un prétexte spécieux, il attira



FRANÇOIS ANNESENS

Anneessens dans un guet-apens, et l'honnête syndic fut mis en prison, tandis que l'on arrêta encore quatre de ses collègues.

La tranquillité avait été rétablie en ville ; des troupes allemandes, convoquées par le marquis, étaient entrées à Bruxelles. Toutefois, le serment continua à être refusé.

L'instruction commença bientôt. Anneessens, interrogé, montra la plus noble fermeté, mais se déclara innocent d'avoir provoqué la révolte. On usa envers lui de procédés iniques. Pendant plusieurs mois tenu au secret, n'ayant pas même la liberté d'écrire, ne pouvant recevoir ni l'assistance d'un avocat, ni les consolations religieuses, par suite de la cruauté du

gouverneur, le malheureux doyen comprit qu'un sort funeste lui était réservé.

En vain s'intéressait-on à lui ; en vain ses amis, ses parents, ses collègues, plusieurs membres du clergé, de la noblesse et de la magistrature firent-ils les plus pressantes démarches en sa faveur : le marquis ne voulut point se laisser fléchir. Il réussit à faire prononcer par le Conseil de Brabant une sentence odieuse : le bannissement perpétuel de quatre des doyens et la peine de mort pour Anneessens, avec confiscation de tous les biens des condamnés.

Le 19 septembre 1719, au matin, le roulement des tambours annonça que l'exécution allait avoir lieu. Toutes les places publiques étaient occupées par les troupes, tant on avait peur d'un soulèvement ; dix mille soldats allemands étaient sur pied.

Vers dix heures, le triste cortège débouchait sur la Grand'Place. Anneessens assis ignominieusement dans une charrette, les mains garrottées, regarda longuement l'hôtel de ville, dont les fenêtres fermées et masquées semblaient porter son deuil. Il venait de faire preuve, une dernière fois, devant le Conseil de Brabant, de la plus digne fermeté.

Il savait qu'il mourait innocent, pour une cause juste, après avoir consacré sa vie au bien public. Sa confiance en Dieu était sans bornes. Le prêtre qui l'avait accompagné l'aida à descendre de la charrette, puis à gravir les funèbres degrés de l'échafaud que l'on avait élevé devant l'hôtel de ville, à cette même place où, cent cinquante ans auparavant, les comtes d'Egmont et de Hornes avaient subi la même peine sous une autre tyrannie. L'infortuné voulut parler au peuple, mais les tambours étouffèrent sa voix et le bourreau fit son œuvre. La tête d'Anneessens était tombée.

Inhumée dans l'église de la Chapelle, la victime du marquis de Prié fut l'objet de la vénération de ses concitoyens ; de tous côtés, et malgré l'hostilité du gouvernement, on célébra des services funèbres en l'honneur du martyr de la liberté, au milieu d'une affluence considérable.

CENT  
RÉCITS  
PAR  
WENDELEN

LEBÈGUE & C<sup>ie</sup>  
BRUXELLES

ORIGINES, DESCRIPTION ET HISTOIRE  
DES  
PRINCIPALES VILLES DE LA BELGIQUE

L'UNION FAIT LA FORCE

CENT  
RÉCITS  
D'HISTOIRE NATIONALE  
PAR  
M. WENDELEN



J. LEBÈGUE & C<sup>ie</sup> ÉDITEURS  
BRUXELLES



COLLECTION NATIONALE



# CENT RÉCITS

D'HISTOIRE NATIONALE

PAR

**M. WENDELEN**

ILLUSTRÉ DE NOMBREUSES GRAVURES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46